L'examen du budget au Sénat

Paris, 23. — Le Sénat, dans sa séance de la matinée a adopté les budgets des Travaux Publics et des Chemins de Fer.

Le Ministre des Travaux Publics, M.LE TROCQUER, expose que le grand programme des travaux publics qui s'impose, ne pourra être exécuté uniquement au moyen des dotations budgétaires et qu'il faudra recourir à l'emprunt direct. Un miliard et demi est à dépenser pour nos routes, au moyen de l'emprunt.

Au sujet du budget des Chemins de fer, le rapporteur, M. JEANNEVEY, signale que les Compagnies prennent envers leur personnel des mesures peu bienveillantes, et en particulier vis-à-vis des vieux mécaniciens. Le Ministre promet d'intervenir.

Le budget de l'hygiène

La séance est reprise à 15 heures, et le Sénat absorbe le budget de l'Hygiène. M. DEBIERRE, sénateur du Nord en est le rapporteur.

Le budget se chiffre à 414 millions contre 226 en 1920 ce qui montre qu'on se soucie davantage de l'hygiène et de l'assistance.

M. MERLIN insiste pour que le Ministre de l'Hygiène qui, jusqu'à présent, n'avait qu'un caractère provisoire, soit conservé et installé d'une manière sérieuse.

M. TISSIER signale que sous prétexte de lutte contre les maladies, certaines sociétés privées ont créé des visiteuses qui préconisent dans les campagnes, la lutte contre l'école et les lois laïques.

Le Ministre promet d'y veiller et le budget est adopté.

Et le défilé continue...

Le budget de la Marine Marchande vient ensuite. Le rapporteur remarque que ce budget tend à se transformer en un budget de subventions aux Compagnies de navigation. Celles ci en profitent et il se commet de nombreux abus.

M. RIO promet des sanctions. Tous les chapitres sont adoptés.

Egalement voté le budget de la Caisse des Invalides de la Marine et on passe à l'Aéronautique. Le sous-secrétaire d'Etat, M. EYRNAC, montre l'extension prise par notre service de navigation aérienne et promet de poursuivre l'œuvre entreprise.

La suite de la discussion du budget est renvoyée au lendemain matin.

Près de Montreuil, un individu abusa d'une simple d'esprit

En vertu d'un mandat d'amener délivré par le parquet de Montreuil, la sûreté boulonnaise a procédé à l'arrestation d'un sieur Georges Louche, natif de Menneville, cafetier, à Hesdigneul et représentant de commerce.

Louche est accusé d'avoir abusé d'une malheureuse idiote Louisa Tanfin, 30 ans, habitant Widehem.

Louche qui était en bicyclette ayant eu un accident de machine était en train d'y remédier. A ce moment, Louisa Tanfin s'approcha du cycliste en panne; ce dernier voyant à qui il avait affaire entraîna la pauvre fille dans un champ et abusa d'elle.

Enfourchant ensuite sa bécane il partit à toute pédale; mais il avait été aperçu et son signalement envoyé dans toutes les directions.

M. le docteur Batemann de Neufchâtel ayant examiné la demoiselle, constata des lésions qui ne laissèrent aucun doute sur ce dont s'était coupable Louche, contre qui un mandat d'amener fut délivré. Interrogé, il a reconnu les faits. Hier matin deux gendarmes l'ont conduit à la maison d'arrêt de Montreuil où il a été écroué.

Une Calaisienne a succombé à des manœuvres abortives

SON MARI INCULPÉ DE COMPLICITÉ A ÉTÉ ARRÊTÉ

Calais, 23. — Une jeune femme de 23 ans, Mme Marcelle Gelle, est décédée brusquement dans des circonstances suspectes. L'enquête ouverte a démontré qu'elle avait sucombé à des manœuvres abortives. Son mari âgé d'une trentaine d'années convaincu de culpabilité a été arrêté.

Le record de... l'accouchement

Un correspondant nous signale que dans la nuit du 16 au 17 Juin, une sage-femme de Masny, dans les enviorns de Douai, a pratiqué cinq accouchements, celà en sept heures de temps et dans trois communes différentes : Masny, Pecquencourt et Escaillon.

La praticienne a droit à toutes les félicitations.

La traversée de la Manche à la nage

LE NAGEUR TIRABOSCHI LA TENTERA A NOUVEAU AU MOIS DE JUILLET

On nous annonce de Calais que le célèbre nageur italien Henrico Tiraboschi, arrivera dans cette ville, a la fin du mois de juin, pour tenter à nouveau, au début de juillet, la traversée de la Manche à la nage.

On se rappelle que l'an dernier, Tiraboschi abandonna sa tentative après 18 heures de nage et alors qu'il se trouvait à 500 mètres seulement des côtes anglaises.

Pour l'aménagement et l'entretien des routes

Un office national sera créé

Paris, 23. — On sait que le ministre des Travaux Publics, d'accord avec le ministre des Finances, a soumis hier, à la signature du Président de la République, un projet de loi ayant pour objet l'amélioration du réseau routier et la création d'un office des routes.

Il s'agit d'un projet envisagé depuis plusieurs années et qui a été quelque peu remanié.

L'Office national des routes où les usagers seront représentés, jouira de l'autonomie financière et de la personnalité civile.

Il aura pour programme l'aménagement ou l'entretien des roues nationales et des routes entrant dans la nouvelle catégorie, dite à grand trafic.

Un règlement d'administration publique fixera la composition de son Conseil d'administration; ses ressources proviendront du budget général et des recettes spécialisées, provenant des usagers.

D'ores et déjà, on prévoit que les véhicules à traction animale utilisés pour les travaux agricoles, seront exonérés de cette contribution spéciale.

Avec un milliard et demi de budget, le programme prévu comprend la transformation de 7.000 kilomètres de routes

Le prix de cette transformation sera de 170.000 francs au kilomètre, et l'exécution de ce programme demandera sept ou huit ans.

Un voleur tenta de se tuer avec un coupe-papier

La police de Rive-de-Gier a arrêté deux jeunes repris de justice, Alexis Breymaud, 17 ans, et Marius Las, 23 ans, tous deux armés de revolver et le dernier nanti d'un collier en or qu'il a déclaré avoir volé à une bijouterie de Saint-Chamond.

Au cours de son interrogatoire, Marius Las s'emparant d'un coupe-papier en métal placé sur le bureau du commissaire de police s'en porta un coup violent dans la région du cœur et se fit une profonde blessure.

Un garçon de quinze ans a révolvérisé son père

CE DERNIER AVAIT QUITTE SON FOYER AVEC UNE CONCUBINE

Nimes, 23. — Le nommé Saelens Gaston, âgé de 15 ans, demeurant à Fontainebleau, a tiré trois coups de revolver sur son père, âgé de 40 ans, qui avait quitté le domicile conjugal, avec une concubine.

Le père, atteint d'une balle à l'omoplate gauche, a été conduit à l'hôpital.

Combat naval « à blanc »

Lorient, 23. — Devant les côtes, les sous-marins ont attaqué, ce matin, la division navale de la Manche et de la mer du Nord, qui se rend à la Semaine maritime de Bordeaux où elle va participer aux fêtes

Le contre-amiral Lequerre a son pavillon sur le cuirassé « Diderot », qui est escorté des torpilleurs d'escadre « Destin », « Algérien », « Kabyle », « Arabe », « Chastang », « Vesco », « Lazare », « Delage », « Buino », « Magon ».

Ces bâtiments mouilleropt en rade de Royan.

Le 23, à midi, les sous-marins remonteront à Bordeaux.

De faux monnayeurs belges iront au bagne

Bruxelles, 23 (de notre corr. part.). — La Cour d'assises de Brabant a rendu le verdict dans l'affaire des faux billets de 1.000 francs. Dix inculpés ont reçu des peines variant de 10 à 15 ans de travaux forcés et cinq inculpés de 6 à 3 ans de réclusion.

Les dégâts provoqués par l'éruption de l'Etna

ILS PEUVENT ETRE EVALUES A 60 MILLIONS ET 400 PERSONNES SONT SANS ABRI.

Rome, 23. — On mande de Messine que les dégâts causé actuellement par l'éruption de l'Etna peuvent être évalués à 60 millions de lires. Quatre cents personnes sont sans abri.

Un Amiénois condamné à mort

IL TUA UNE DACTYLOGRAPHE QU'IL NE POUVAIT EPOUSER

Paris, 23. — La Cour d'Assises de la Seine a condamné cet après-midi à la peine de mort Fernand Leclercq, né à Amiens le 24 août 1899, manœuvre dans une chocolaterie, accusé d'avoir le 20 mars 1923, tué à coup de couteau, une dactylographe de 23 ans, Mlle Gibrat, sous prétexte que la famille de la jeune fille avait refusé de consentir à son mariage avec elle.

A l'annonce de sa condamnation Leclercq a demandé que son corps soit livré à la Faculté de Médecine après l'exécution.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

L'Affaire Puchois-Prin & Cie

L'affaire Puchois, Prin et Cie a été, à nouveau évoquée hier devant les Assises du Pas-de-Calais.

Nos lecteurs se rappellent que Puchois, Prin et quelques autres, inculpés de faits de concussion. Puchois entrepreneur et Prin, architecte, majoraient avec certaines complicitées les mémoires des travaux de déblaiement qu'ils étaient chargés d'exécuter dans des communes dévastées du Pas-de-Calais, avaient été condamnés, outre la peine de prison à des dommages intérêts envers l'Etat.

L'Etat, cependant, n'avait pas trouvé la somme suffisante et, par l'organe de son représentant, Me Flament, du barreau de Paris, demandait hier, à la Cour, de vouloir bien les élever.

Après les explications de Me Flament l'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu à l'audience du vendredi 29 juin.

DERNIERE HEURE

Comment "l'as" Cazale a trouvé la mort

Beauvais, 23 — L'accident survenu à l'avion piloté par Jean Cazale et qui causa la mort tragique de celui-ci serait dû à la rupture du câble qui commande le gouvernail de profondeur.

Cazale s'en aperçut et manœuvra pour atterrir, mais à ce moment l'aile droite de son appareil se brisa et l'avion vint s'abattre sur le sol.

Au bruit de sa chute, plusieurs personnes accoururent, parmi lesquelles M. le docteur Pension. On retrouva Cazale sous le réservoir, le crâne fracturé et les deux jambes brisées.

Le docteur Pension, de Grandvillers, ne put que constater le décès du pilote et prodiguer ses soins au mécanicien.

Cazale, qui avait battu le record de la hauteur à 1330 mètres, revenait de Buc, pour y chercher des invités de M. Blériot, qu'il devait conduire au rallye aérien.

Cazale avait fait partie, pendant la guerre, d'une escadrille de chasse et avait abattu 12 appareils ennemis.

Il était lieutenant, décoré de la croix de guerre et chevalier de la légion d'honneur.

De violentes bagarres ont eu lieu à Paris

PLUSIEURS AGENTS ET MANIFESTANTS ONT ETE BLESSES ET IL Y EUT DES ARRESTATIONS

Paris, 23. — A 18 h. 30, alors que la circulation venait d'être interrompue place de l'Opéra et que des barrages de gardes municipaux et de gardiens de la paix avaient été amenés, un groupe de quelques centaines de manifestants qui s'était formé dans les rues avoisinantes a commencé à manifester sur le boulevard des Italiens en chantant « L'Internationale » et en poussant des cris de : « Amnistie » et « Vive Marty ».

La police les a immédiatement repoussés et les a dispersés dans es rues adjacentes, rue de la Chaussée-d'Antin, rue Louis-le Grand rue de Grammont, etc.

A 19 heures, le boulevard était redevenu calme.

On signale que plusieurs agents auraient été blessés ainsi que des manifestants. Des arrestations ont été opérées.

A 19 h. 30, la circulation n'est pas encore rétablie. Place de l'Opéra, des barrages arrêtent les autobus, les automobiles et les piétons à la hauteur de la Chaussée d'Antin.

Quelques bagarres se sont encore produites du côté des rues Drouot, Lepelletier et Lafitte mais sans importance; de nouvelles arrestations ont été opérées. Au cours de ces bagarres la terrasse d'un café a été quelque peu saccagée.

DEVANT L' « ACTION FRANÇAISE »

Paris, 23. — A 19 heures, un certain nombre de manifestants qui s'étaient groupés dans la cour de Rome située juste en face des locaux de l' « Action Française » ont, sur un signal, entonné un hymne révolutionnaire et pendant plus d'une heure ils ont poussé des cris divers.

Rue Saint-Lazare, un « Camelot du Roi » ayant poussé des cris en faveur de l' « Action Française » a été fortement malmené par des manifestants et les agents ont du le dégager.

Avant la victoire du boxeur Mascart

ELUÈRE A BATTU JOURNÉE PAR KNOCK-OUT AU 10e ROUND

Au premier roudn, mené à toute vitesse, Journée touche Eluère à la tête et réussit quelques bons swings. Eluère riposte du tac au tac.

Au deuxième round, superbe empoignade, Eluère bondit et ébranle Journée par des directs sûrs et efficaces. Le public trépigne.

Le combat se ralentit au troisième roudn et Journée essaie des directs et des coups sur la nuque.

Au quatrième round, de longs échanges. Avantage round, de lougs échanges. Avantage à Eluère.

Au septième round, Journée va plusieurs fois à terre, mais Eluère ne profite pas de son avantage

Au round suivant, Journée réussit un direct du gauche, et le combat se poursuit avec une sage lenteur.

Enfin, au dernier round, à la dernière seconde, Eluère étend journée pour le compte.

SIRVAIN AINÉ A BATTU PONTIGNAC AUX POINTS

Pontignac part à toute allure et fait le forcing au premier round, mais Sirvain aîné se reprend et se montre plus précis.

Belle bataille au deuxième round. Ardente et confuse au round suivant. Pontignac prend l'avantage par des crochets violents. Puis la bataille se poursuit avec des avantages alternatifs.

Silvain gagne de peu aux points. La décision est très contestée par le public.

UNE BOURSE DE 300.000 FRANCS POUR UN MATCH MASCART-CRIQUI

Paris, 23. — Par sa victoire sur Mick Mac Adam, Mascart se trouve désigné comme challenger d'Eugène Criqui, dans le championnat du monde des poids plumes.

A la fin du match, une bourse de 300.000 francs a été offerte pour une rencontre Mascart-Criqui.

Le temps d'aujourd'hui

BEAU

Beau temps, ciel peu ou pas nuageux, Vents d'ouest. 1 à 3 mètres. Température minimum 10°

ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvrée. Télé. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue Louis Catrice

Le Dimanche à Roubaix

FETES DE ROUBAIX-FRATERNITÉ

A 9 heures, ouverture des jeux divers.

A 15 heures, réception des sociétés chez M. Demeyer, 312, rue de Lannoy.

A 15 h. 30, rassemblement du cortège.

A 20 heures, concerts publics : rue Jules-Guesde, par la Fanfare Municipale de Lys ; rue des Trente, par l'Harmonie Municipale d'Hem ; rue de Lannoy, par la Fanfare Municipale de Templeuve ; rue Pierre de Roubaix, par la Chorale fraternelle Delezenne.

De 19 h. 30 à 22 h. 30, place de la Fraternité pêche de nuit, avec le concours des éléments gymniques de l'« Avant-Garde », de Lys-lez-Lannoy ; de la « Patriote » de Wattrelos ; de la « Féminine », de Leers.

A 22 h. 30, grand feu d'artifice.

PHARMACIENS DE GARDE

M. Deleporte, 116, rue du Moulin ; M. Boulois, 13, rue de Mouvaux.

Hémorroïdes

Les personnes qui souffrent des atroces douleurs causées par les hémorroïdes retrouveront une sensation de bien-être et un sommeil paisible par l'emploi de la Pommade Cadum qui leur procurera un soulagement immédiat.

Réunion du Conseil Municipal

— SUITE —

COMPTABILITE COMMUNALE.— *Compte administratif du Maire.* — Le Conseil étant appelé à délibérer sur le compte administratif du Maire, celui-ci fait procéder à la nomination d'un président de séance.

Henri Lefebvre est élu par 19 voix sur 23 votants. Il donne la parole à l'adjoint aux finances qui, dans son rapport, montre que le compte administratif est celui d'une année financière à peu près normale.

Depuis le 1er juillet 1920, les opérations sont reprises en faisant table rase de la situation créée par la guerre, conformément aux instructions données par l'Autorité supérieure, ajournant à une époque encore incertaine, la liquidation des comptes de guerre arrêtée par le manque d'instructions précises à ce sujet et par l'attente de solutions qui ne viennent pas.

Le résultat des opérations financières de l'année accuse un excédent de 2.555.875,95. Le compte s'établit ainsi :

RECETTES. — Les recettes tant ordinaires qu'exuraordinaires de l'Exercice 1922, évaluées par le budget (primitif et additionnel) à 27.747.056 fr. 16 centimes, ont dû s'élever, d'après les titres définitifs des créances à recouvrer, à la somme de francs 23.763.145,39.

De laquelle somme il convient de déduire celle de 2.593.162 fr. 36, pour restes-à-recouvrer justifiés, qui seront portés en recttes au prochain compte.

Au moyen de quoi la recette de 1922 demeure définitivement fixée à la somme de 21.169.983 fr. 03.

DEPENSES. — Les dépenses créditées au budget de 1922 (primitif et additionnel) s'élèvent à 27.644.316 fr. 84.

Il faut y joindre celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'Exercice 471.511 fr. 13.

Total des dépenses présumées : francs 28.115.827 fr. 97.

De cette somme il faut déduire celle de 9.501.720 fr. 89, laquelle se décompose comme suit :

1. Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses, ci 8.162.151 fr. 51.

2. Dépenses faites mais non ordonnancées avant le 15 Mars 1923 et à reporter au budget suivant ou dépenses ordonnancées mais non payées avant le 31 mars 1923 e à reporter également au budget additionnel de 1923, 1.339.569 fr. 38.

Somme égale à celle ci-dessus 9.501.720,89.

Au moyen des déductions ci-dessus, les dépenses de l'Exercice 1922 sont définitivement fixées à 18.614.107 fr. 08.

Les rettes étant de 21.169.983 fr. 03, et les dépenses de 18.614.107 fr. 08, il résulte un excédent de recettes de francs 2.555.875,95, qui, joint à l'excédent de recettes de 1921, soit 7.136.111 fr. 53 constitue un excédent définitif de 9.691.987 fr. 48.

Le Conseil approuve le compte qui marque une situation très améliorée qui permettra à la Municipalité roubaisienne de réaliser, au cours des exercices qui vont suivre, le programme de réformes exposé, en 1919, au corps électoral.

COMPTE DU RECEVEUR MUNICIPAL.— Le compte de gestion pour 1922 porte en recettes : 31.429.292 fr. 85 et en dépenses : 30.669.980 fr. 12, d'où un excédent de recettes de : 759.312 fr. 73.

Le compte débiteur du comptable, qui était arrêté à 266.744.787 fr. 06, est donc porté à 267.504.099 fr. 78.

Statuant sur les opérations de l'Exercice 1922, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1922, que pendant les 3 premiers mois de gestion de 1923, savoir :

En recette pour 21.169.983 fr. 03.

En dépense pour 18.614.107 fr. 08.

D'où il résulte un excédent de recette de : 2.555.875 fr. 95.

Le résultat définitif de l'Exercice 1921 ayant présenté un excédent de recette de : 41.087.3,94 fr. 04.

Le résultat définitif de l'Exercice 1922, égal au résultat du compte d'administration du même Exercice est donc un excédent de recette de : 43.593.269 fr. 99.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 1923. — Le Conseil approuve également le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1923, qui s'établit ainsi :

Les restes à recouvrer de 1922 s'élevant à 12.217.679 fr. 92.

Il faut y ajouter les recettes nouvelles prévues pour 4.702.111 fr. 96.

Soit au total : 16.919.791 fr. 88.

Les restes à payer s'élevant à 1.339.569,38.

L'Administration propose de nouveaux crédits s'élevant en totalité à 15.473.545 fr. 04.

Le total des dépenses supplémentaires est ainsi de 16.813.114 fr. 42. 4

Les recettes supplémentaires étant de : 16.919.791 fr. 88.

Les dépenses supplémentaires de francs 16.813.114,82.

Il résulte un excédent de : 106.677 fr. 46.

INSTRUCTION PUBLIQUE

ECOLE PRATIQUE DES GARÇONS. — Le taux de l'indemnité accordée aux professeurs des cours professionnels du soir annexés à l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie est relevé par application des décrets des 10 Janvier et 27 Mars 1922, ce qui entrainera un supplément de dépenses de 6.800 francs.

SUPPLEMENT FACULTATIF DE TRAITEMENT AUX MENAGES D'INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES. — Par délibération en date du 13 avril dernier, relative aux indemnités de logement à accorder aux membres du personnel enseignant, le Conseil a décidé que, pour tenir compte des droits acquis et afin de manifester sa sympathie à ces fonctionnaires, les ménages d'instituteurs et institutrices toucheraient les indemnités ci-après : Instituteur marié à une institutrice, 900 fr. ; Institutrice mariée à un instituteur, 600 fr.

Le Conseil a décidé en outre :

1. Qu'un supplément facultatif de traitement de 375 francs serait accordé aux ménages d'instituteurs et institutrices ;

2. Que ce supplément facultatif de traitement serait payé à l'institutrice, son mari touchant l'indemnité de logement ;

3. Que cette décision aura son effet à compter du 1er panvier 1923.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — **Aux familles nombreuses.** — Le taux de l'allocation, par an et par enfant, est fixé à 90 francs.

Aux femmes en couches. — Le Conseil arrête aux taux de 1 fr. 50 le montant de l'allocation journalière.

OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HABITATIONS A BON MARCHE. — **Acquisition de nouveaux terrains.** — Pour arrondir la dotation immobilière de l'Office, le Conseil décide d'acquérir deux nouvelles parcelles de terrain : l'une de 2.820m. 42 de superficie ; l'autr, de 5.151 m. 01, appartenant encore à la Société Lemaire frères et sises boulevard de Fourmies, à raison de 5 fr. le mètre carré. La dépense sera donc de 39.857 fr. 15, auxquels il faudra ajouter le remboursement d'une somme de 9.023 fr. 50 pour travaux de voirie effectués sur ces immeubles.

Ces nouvelles dépenses portent au chiffre de 465.000 francs le total des sommes votées par le Conseil municipal pour la dotation immobilière de l'Office, sans compter la dotation mobilière de 100.000 francs ni les frais accessoires.

L'étendue des terrains se trouve être ainsi de 77.000 mètres carrés.

CONSTRUCTON DU GROUPE DE LOGEMENTS DU BOULEVARD DE FOURMIES. — ***Approvisionnement en matériaux.*** — Dans sa séance du 26 février 1923, le Conseil d'administration de l'Office public d'habitations à bon marché de la ville de Roubaix, étudiant le projet de construction d'un groupe de 775 logements au boulevard de Fourmies, a décidé de tirer parti de la terre argileuse en excès sur le terrain mis à sa disposition par la ville pour faire confectionner une certaine quantité de briques à utiliser en premier lieu.

Cette décision du Conseil d'administration doit avoir une répercussion heureuse sur le prix de revient de la construction, étant donné qu'il a pu obtenir des conditions très avantageuses de la part de M. Vanlanéker, entrepreneur, choisi par l'Office, et aussi en raison de l'économie faite sur le transport des matériaux, que les entrepreneurs de maçonnerie trouveront à pied d'œuvre.

L'économie ainsi réalisée sera de 700.000 à un million de francs. Le Conseil d'administration sollicite de la ville, pour faire face aux premières dépenses, une avance remboursable de un million de francs, ce qui est accordé.

Compte administratif pour 1922. — Les recettes ont été de 20.000 francs ; les dépenses de 5.862 fr. 73. L'excédent de recettes est donc de 14.137 fr. 27.

Budget supplémentaire pour 1923. — Il s'établit comme suit : recettes, 1.014.137,27; dépenses, 1.002.520 fr. ; excédent de recettes, 11.617 fr. 27.

VŒU DE DISCUSSION. — En fin de séance, le conseiller communiste Callens émet le vœu que le Conseil prenne des mesures pour empêcher les expulsions. Il cite le cas d'un vieillard de la rue Jules-Guesde qui aurait été expulsé il y a trois jours.

Le Maire déclare que l'Administration n'a reçu aucune plainte à ce sujet, et que d'autre part, elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éviter les expulsions. Désarmée à cet égard, elle dispose néanmoins d'abris provisoires pour les expulsés. Le Maire demande à Callens pourquoi il n'a pas informé plus tôt la Mairie.

Callens répond qu'il vient seulement d'apprendre le fait.

D'Hont fait observer que, si vraiment il y a eu expulsion, il est inadmissible que l'Administration n'en ait pas été informée par un rapport de police.

Le Maire invite Callens à se renseigner exactement.

La première expulsion à Roubaix

C'est celle d'un vieillard de 68 ans...

Vendredi soir, au Conseil Municipal, un membre du groupe communiste, le conseiller Callens, interpellait l'administration au sujet de l'expulsion dont avait été victime un vieillard habitant la rue Jules Guesde au numéro 4. Le fait signalé est exact, comme nous avons pu nous en assurer hier.

L'intéressé, ancien mécanicien, aujourd'hui homme de peine, est actuellement sans travail par suite de son état de santé. Son propriétaire prétendant vouloir habiter lui-même la maison, le Juge de Paix des cantons Nord et Nord-Ouest avait donné au locataire un délai de 4 mois pour déguerpir. Ce délai expirait jeudi. Le locataire n'avait pu trouver de logement répondant à ses besoins et à ses moyens, mais sa belle-fille avait décidé de le recueillir et c'est chez elle qu'il transporta ses meubles.

Le commissaire chargé de l'expulsion, ignorant ce détail, lui fit remettre jeudi soir un papier l'informant qu'il était légalement expulsé et qu'un baraquement était à sa disposition et portant au bas cette mention : « Le numéro 4 étant fermé, si L.... *se permettait de l'ouvrir, il serait poursuivi* pour bris de clôture... »

Telles sont les circonstances de la première expulsion de locataire pratiquée à Roubaix. L'indulgence de la « Justice » n'y a pas présidé, comme on le voit. *Locataires ! Tenez-vous bien !...*

Fêtes sportives de l'amitié france-belge

Les prix des chefs d'Etat

Par de très brillants tirs se sont adjugés : La montre offerte par Sa Majesté le Roi des Belges, M. Bugnicourt, de Valenciennes. Le vase de Sèvres du Président de la République, M.H. Sauveur, de Liège.

CHAMPIONNAT DE TIR A L'ARC AU BERCEAU A L'OISEAU

Dimanche 24 juin, chez M. L. Lamblin, estaminet « Au Gros Caillou », 103, rue du Tilleul, huitième tir à l'arc au berceau à l'oiseau. 1.000 francs de prix. Mise quatre francs.

LA JOURNÉE OFFICIELLE DU DIMANCHE 1er JUILLET 1923

Le Dimanche 1er Juillet constituera, nous le savons, la journée officielle de clôture des F. S. A. F. B., préparées avec le plus grand soin, mais que deux facteurs prépondérants, le temps invariablement mauvais, et la longue grève des chemins de fer belges, ont fortement enrayés.

Le 1er Juillet, aura lieu, au stand des Trois-Ponts la distribution des milliers de prix, représetant une somme d'environ 60.000 fr., offerts à l'habileté ou à la chance des nombreux concurrents des concours organisés par « L'Association Fédérale des Sociétés de Tir du Nord et du Pas-de-Calais », et du « Tir National de Roubaix », aux distances de 12.50 et 200 mètres.

Pour toutes les catégories où sont offerts uniquement des prix en nature, dont « Roubaix-Fortune », la nomenclature des lots est établie et affichée dans l'ordre rigoureux de la valeur marchande de chacun d'eux. Mais, comme chaque lauréat a le droit de choisir entre tous, et dans l'ordre de son classement, le prix qui lui plait le mieux.

La distribution des prix, qui se fera simultanément, de plusieurs côtés au stand, commencera à 9 heures, pour se terminer vers midi. A midi, aura lieu la réunion de « L'Association Fédérale des Sociétés de tir du Nord et du Pas-de-Calais ».

A midi trente, arrivée au stand du général Lcapelle, commandant en chef du 1er Corps d'armée et qui présidera le banquet officiel devant avoir lieu à 13 h. 30, dans la salle Pierre-de-Roubaix, à l'Hôtel-de-Ville.

Dimanche prochain, à 19 heures, aura lieu au stand des Trois-Ponts, une première distribution des prix, celle du championnat de « L'Union des Sociétés de tir réduit de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et leurs cantons », dont nous avons donné hier le palmarès.

Le même jour, de 9 heures à 11 heures, y sera donné un concours gratuit, à la carabine scolaire, offert aux jeunes greffiers, qui avec un dévouement remarquable ont assuré les services d'enregistrement des points pendant les concours de F. S. A. F. B.

ON RETROUVE DANS LE CANAL LE CORPS DU DISPARU DE DIMANCHE

Un batelier, M. Elie Laure, dont le bateau est amarré en face des établissements Jonville, a retrouvé hier le corps de M. Jules Nys, 60 ans, demeurant à Croix, rue de Metz 53, disparu dans la soirée de dimanche dernier.

Le corps ne portait pas de trace extérieure de violences et on a retrouvé dans les vêtements différents objets dont le défunt était porteur.

M. le docteur Desbonnets requis par M. Flament, commissaire, a fait les constatations médico-légales. Le corps a été ensuite transporté à la morgue où il a été reconnu par la famille.

HAPPEE PAR UNE AUTOMOBILE

Hier, vers une heure de l'après-midi, un grave accident s'est produit à l'angle du boulevard de Metz et de la rue Daubenton. Une jeune fille, Mlle Jeanne Allynckx, 22 ans, demeurant rue d'Oran 51 se trouvait sur le marche-pied du tramway K et s'apprêtant à descendre, un camion-automobile passait à ce moment. La jeune fille, happée par le

---

FEUILLETON DU 25 JUIN 1923 — N° 50

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

DEUXIEME PARTIE

Celles qui pleurent

V

FAUVRE SIMONE !...

La jeune fille relut... une fois... deux fois... la lettre de l'ingénieur.

Les mots dansaient devant ses yeux

On aurait dit que le sens exact des phrases échappait à son intelligence.

Pour que Frédéric s'exprimât de la sorte... pour qu'il ne prit même plus le soin de dissimuler la dépression morale qui s'était produite en lui... il fallait que le découragement qui se dégageait de sa lettre fût arrivé à un degré intense.

Les mauvaises nouvelles que... concernant madame Mauroy et son frère Gaston... il avait reçues, ne pouvaient l'avoir ainsi abattu.

Certes, ces nouvelles étaient graves elle en convenait.

Mais... au changement qui s'était opéré dans l'état d'âme... dans la confiance inébranlable que, jusqu'alors, Frédéric avait affiché en l'avenir..., il y avait un motif qu'il ne lui avouait pas.

Et qu'elle tremblait de deviner...

A la suite de l'éclat provoqué par les divulgations imprévues qui — et de cela elle ne doutait pas — avaient forcé son frère de se retirer de l'armée, sa situation, à luimême, était devenue extrêmement difficile...

... Précaire même.

Il parlait de quitter Kerkoff.

Quitter Kerkoff ?... mais alors c'était la ruine des projets que, tous deux, ils avaient édifiés... C'était l'écroulement de leur rêve... c'était sa délivrance... sa réhabilitation, à elle, Simonne, infiniment ajournée... compromise... ah ! ciel... rendu impossible peut-être !...

Oui... peut-être... peutêtre était-ce la fin de tout espoir !...

Ell s'était levée... et, d'un geste machinal... presque inconsciente... elle avait pour solder sa dépense, jeté une pièce blanche sur la table.

Dehors, elle murmura :

— Mon Dieu, prenez pitié de moi... prenez pitié de mon enfant.

Vingt minutes plus tard, le tramway Madeleine-Courbevoie la déposait près de chez elle.

Ell avait le cœur serré... les tempes brûlantes... la chair moite de fièvre.

Pourtant, elle réussit à donner à son visage l'apparence du calme, si loin d'elle, hélas !

N'allait-elle pas se retrouver devant son père et ne devaitelle pas, plus que jamais — afin de détourner tout soupçon — dissimuler les sentiments qui l'agitaient... paraître heureuse sourire alors que — en ce moment même — des sanglots se nouaient dans sa gorge.

... Des sanglots refoulés en elle au prix d'un effort surhumain.

Un bourdonnment emplissait ses oreilles... et une faiblesse très grande... une faiblesse invincible s'emparait d'elle.

Elle défaillait... brisée... anéantie.

A l'entresol, elle dut s'arrêter.

Elle avait encore un étage à gravir.

Et elle le gravit lentement... péniblement... se reposant à chaque marche. une main crispée sur la rampe...

... N'ayant qu'une pensée...

... Un but :

... Arriver enfin chez elle, dans sa chambre, s'enfermer à double tour... et là seule, sans contrainte, pleurer librement... pleurer tout son soûl, dans la détente de ses nerfs malades... malades à la faire crier.

Sur le pallier, elle du se ranger pour laisser passer un homme...

... Un homme qui, précisément, sortait de l'appartement habité par elle et par son père.

Et qu'elle regarda avec un étonnement indicible.

Il était vêtu comme un ouvrier... d'une cotte... d'un bourgeron bleu... et, à un sac d'outils suspendu à son épaule, il était facile de reconnaitre en lui un compagnon serrurier.

Qui l'avait fait appeler ?...

Qu'était-il venu faire là ?...

Elle se le demanda. Et, sans savoir pourquoi... en suivant des yeux aussi longtemps qu'elle put, cet homme... cet inconnu aux traits bronzés, à la rude moustache, à la démarche lourde et dont la présence mettait, dans son esprit à elle, un point d'interrogation, elle ressentait une impression singulière... indéfinissable...

... Presque une impression d'angoisse

... L'impression singulière... indéfinissable, qu'on éprouve à la minute qui précède un grand malheur.

... Une catastrophe irréparable.

A Louise qui vint lui ouvrir, elle posa tout de suite cette question :

— Mon père est dans son cabinet de travail ?

— Non, mademoiselle.

Simone eut un sursaut involontaire.

— Vous dites ?

— Je dis que monsieur n'est pas dans son cabinet de travail.

— En ce cas il est...

— Sortit, oui, aussitôt après le départ de mademoiselle.

Que lui apprenait la domestique ?...

... Son père sorti...

... Sans la prévenir...

... Alors qu'il avait manifesté l'intention... durant le temps qu'elle serait dehors... d'avancer d'un chapitre au moins son « Histoire du second Empire. »

Vraiment, le fait lui semblait étrange !

Pourtant, elle était à cent lieues encore — la malheureuse ! — de pressentir la vérité !...

Elle reprit :

— Il n'est pas rentré ?

— Si, mademoiselle. Depuis une demi heure.

— Alors, il s'est retiré dans sa chambre ?

— Non, mademoiselle.

Simone eut un geste d'impatience.

— Voyons, prononça-t-elle... vous dites que mon père n'est ni dans sa bibliothèque... ni dans sa chambre... Décidément vous vous moquez de moi... Où voulez vous qu'il soit ?

Louise demeura impassible.

Mais un sourire d'imperceptible ironie effleura ses lèvres minces.

... Un sourire énigmatique auquel la jeune fille ne prit pas garde.

Des préoccupations trop graves absorbaient son esprit.

Scandant chaque syllabe, comme un acteur vise, au théâtre, un effet qu'il est sûr d'atteindre, la servante décla-est sûr d'atteindre, la servante décla-

— Monsieur ne peut être dans sa chambre pour le bon motif qu'il est dans celle de mademoiselle.

Et appuyant davantage encore sur les mots :

— C'est là que monsieur attend mademoiselle. Il m'a donné l'ordre de vous prévenir dès votre arrivée.

Un instant la jeune fille se demanda si Louise ne perdait pas la raison.

A moins que ce ne fût elle, Simone, qui devint folle !...

Le vieillard... l'attendant... dans sa chambre, à elle !...

Elle avait bien entendu !...

Un événement pareil... incroyable... inouï... était possible !...

Que lui voulait son père ?...

Et pourquoi choisissait-il pour avoir un entretien avec elle, l'endroit dont il avait depuis tant d'années désappris le chemin.

Instinctivement, elle avait porté la main à sa poche. Elle y constata la présence du trousseau de clefs qui ne quittait jamais... du trousseau composé de la clef de l'armoire à glace où était enfermé le petit coffret de fer... et de la clef même de ce coffret dans lequel — comme en un reliquaire — elle serrait les lettres de Frédéric.

Ell se sentit rassurée.

Qu'avait-elle à craindre ?

Rien.

Son secret était en sûreté.

Pourtant un frisson l'agitait toute.

Sous le coup qui venait de lui être asséné, elle restait debout, sans une parole le cerveau endormi, irrésolue.

Et puis, brusquement, elle se décida.

— C'est bien, déclara-t-elle, je rejoins mon père.

La chambre occupée par elle était située au bout de l'appartement.

Elle traversa une enfilade de pièces, s'arrêta devant une porte.

La sienne.

Cette porte était entre-bâillée.

Elle la poussa.

Et... en face du spectacle qui frappa sa vue... un cri de terreur... un cri d'indicible détresse mourut à ses lèvres.

Dans la chambre en désordre... près de l'armoire à glace grande ouverte... assis devant le guéridon ancien sur lequel le coffret de fer... ouvert, lui aussi, était posé... son père, pâle, les traits convulsés, lisait les lettres de l'ingénieur...

Les lettres de son amant !...

Au bruit fait par Simone en entrant il se leva.

Leurs regards se croisèrent.

(A suivre)